

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTO Regarder de près

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. L'organisateur du concours de photographie **Regarder de près** est le comité d'organisation du programme FLEvolution, la Bibliothèque Néophilologique de l'Université de Gdansk et Alliance Française à Gdańsk.
2. Les objectifs du Concours :
 - a) promouvoir les activités créatives des étudiants
 - b) susciter l'intérêt des étudiants pour la culture
 - c) développer la sensibilité artistique et présenter les travaux des étudiants dans le domaine de la photographie.
3. Le concours porte sur des photographies prises par des étudiants des universités européennes et des auditeurs des centres Alliance Française.
4. Le sujet du Concours **Regarder de près** est inspiré par l'œuvre de Philippe Claudel, l'invité d'honneur du programme FLEvolution en 2024.
5. Les œuvres envoyées seront publiées sur la fanpage du programme FLEvolution <https://www.facebook.com/flevolution>
6. Les travaux distingués seront imprimés et exposés dans la Bibliothèque Néophilologique de l'Université de Gdańsk entre le 25 avril et le 28 juin 2024. La remise des prix aura lieu le 17.05.2024 à Gdansk lors d'une rencontre avec Philippe Claudel. Entre septembre 2024 et juin 2025, l'exposition sera présentée dans les centres de l'Alliance Française en Pologne et en Autriche

ACCEPTATION DES PROJETS

1. La participation au concours est gratuite.
2. Le Comité du Concours, c'est-à-dire les organisateurs, se réserve le droit de sélectionner les photographies pour l'exposition (25 pièces).
3. Le calendrier :
 - a. l'acceptation des œuvres photographiques pour le concours : 15.11.2023-31.01.2024 envoyé à FLEvolution@ug.edu.pl
 - b. nomination du jury et évaluation des photographies soumises : 03.02.2024-28.02.2022
 - c. le vernissage des œuvres imprimées : 25.04.2024, la Bibliothèque Néophilologique de l'Université de Gdańsk
 - d. remise des prix et des diplômes : 17.05.2024, la Bibliothèque Néophilologique de l'Université de Gdańsk

4. Les photographies doivent être prises de manière indépendante et doivent être des œuvres de l'auteur. Les œuvres créées conjointement (co-auteurs) sont autorisées.
5. Les œuvres peuvent être signées d'un nom de famille ou d'un pseudonyme. Dans l'e-mail, il faut toutefois indiquer les coordonnées de l'auteur (pour l'information du jury) et le nom de l'université/du centre.
- Les photographies doivent être enregistrées au format JPG. La résolution minimale des photos doit être de 300 dpi. (espace couleur RGB)
5. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier toute inscription qui ne répond pas aux exigences ci-dessus.
6. Si l'image d'une personne est incluse dans les photographies du concours, le participant est tenu, lors de l'envoi de la photographie, de joindre une déclaration écrite de la personne apparaissant sur la photographie, selon laquelle elle accepte sa libre publication et diffusion.
7. L'envoi d'une photo à ce concours implique le plein accord de l'étudiant à l'autorisation du traitement des données personnelles pour les besoins du concours, à l'autorisation de la publication des photos des participants du concours ainsi que leurs noms et prénoms sur internet. L'organisateur se réserve le droit de garder les photos envoyées au concours et de les montrer dans le cadre des expositions organisées autour du concours, par exemple à la Bibliothèque de l'Université de Gdańsk, au centre de l'Alliance Française à Gdansk, etc. L'organisateur se réserve aussi le droit de publier les photos envoyées et primées sur les sites internet des institutions amies.

LE COMITÉ

1. Toutes les photos soumises au concours seront évaluées par le comité du concours
2. La commission du concours est composée de :



Philippe Claudel, auteur contemporain et enseignant, a connu le succès avec des romans tels que "J'abandonne" (2000) et "Les Âmes grises" (2003), lauréat du prix Renaudot. En plus de son travail littéraire, il a réalisé le film primé "Il y a longtemps que je t'aime" (2008). Agrégé de lettres modernes, il enseigne à l'université de Nancy et à l'Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel. Claudel explore des thèmes universels à travers ses écrits, solidifiant sa place parmi les grands romanciers du XXI^e siècle.



Claire Boucharla, conférencière-formatrice au Jeu de Paume. Après un master en histoire de l'art, art contemporain et histoire de la photographie (2010-13) et un master 2 en histoire de l'art et histoire de la photographie (2014-15) à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, qu'elle a terminée avec un mémoire intitulé « Marcel Broodthaers. L'invention d'un langage photographique », elle commence à enseigner l'histoire de l'art au Musée des Art Décoratifs en 2015. De 2018 à 2020, elle était chargée de cours à l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle.



Arno Gisinger, photographe et enseignant-chercheur à l'Université Paris Lumières (Paris 8) à Saint-Denis et rattaché au laboratoire de recherche EPHA. Né en Autriche, Arno Gisinger vit et travaille à Paris. Après avoir poursuivi des études d'histoire et de philologie allemande en Autriche, il sort diplômé de l'École nationale supérieure de la photographie à Arles. Cette double formation l'amène à travailler sur les relations entre mémoire, histoire et représentations photographiques. Au milieu des années 1990, il commence à développer une pratique artistique singulière qui lie photographie et historiographie sous forme d'enquêtes. Plusieurs de ses travaux portent sur l'exil, la guerre, la spoliation ou la Shoah et tentent d'élargir la notion des pratiques dites « documentaires »



Paweł Wyszomirski, photographe, réalisateur et scénariste de Gdańsk. De 2003 à 2017, professeur à l'École de photographie de Sopot WFH. De 2011 à 2014, professeur de photographie à l'IEI Media. Lauréat du Grand Press Photo. Créateur de productions cinématographiques pour des institutions culturelles de Gdańsk telles que la FONDATION THEATRUM GEDANENSE, le Club Żak, la Fondation Wspólnota Gdańska et le Centre culturel de la mer Baltique. Co-fondateur du collectif photographique Testigo Documentary.

3. Les décisions prises par le jury sont définitives et juridiquement contraignantes pour tous les participants au concours.

LES PRIX

1. Les participants recevront des certificats de participation et les trois lauréats prix en nature (pour les trois lauréats Appareil Photo Instantané Fujifilm Instax)
2. L'organisateur du concours se réserve le droit de publier les noms des lauréats et d'inclure ces informations dans le matériel publicitaire de l'organisateur ainsi que dans la presse, les médias et Internet.